

Mise en ligne : 19 janvier 2017.  
Dernière modification : 4 août 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

Richard HECKMANN  
Un Allemand à Alger  
agent maritime, armateur, pionnier de l'industrie  
touristique à Alger, Tunis, Casablanca...  
Encensé, puis jeté aux chiens

Dédié à notre fidèle ami Peter Seidel  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Réunion de la Chambre syndicale  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 4 février 1900)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Deutsches\\_Kohlen\\_Depot-Alger.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Deutsches_Kohlen_Depot-Alger.pdf)

DEMANDE D'UN DÉPÔT DE CHARBONS

Une lettre de M. Richard Heckmann [agent maritime], directeur de la Kohlen Depot Algiers Gesellschaft m. b. H., demandant l'intervention du Syndicat auprès des autorités compétentes du port, afin d'obtenir l'emplacement définitif du dépôt de charbon destiné à approvisionner les vapeurs des compagnies qu'il représente et qui viendront régulièrement faire escale à Alger, au lieu d'aller à Malte.

M. Heckmann fait connaître que le premier chargement de charbon pour la nouvelle société vient d'arriver dans notre port par le vapeur danois *Harriet*.

Après discussion, et en raison de la diversité des intérêts en cause, la chambre renvoie cette affaire à l'examen d'une commission composée de MM. Salières, Clogne et Nibelle.

---

Première d'une série de publicités s'étalent jusqu'au 26 juin 1904  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 1<sup>er</sup> janvier 1904)

Lignes régulières de navigation à vapeur

**RICHARD HECKMANN**

Bureau central : 1, rue Colbert, 1. — Bureau de passages : 5, boulevard Carnot, 5.

Succursales : Oran, Arzew, Mostaganem, Bougie,  
Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône, La Calle.

HECKMANN, SIEBERT et C<sup>o</sup>, armateurs. — Tunis et Bizerte.

PROCHAINS DÉPARTS D'ALGER

| VAPEURS           | DEPARTS vers le | PORTS DE DESTINATION          |
|-------------------|-----------------|-------------------------------|
| <i>S/s Licata</i> | 3 janvier       | Hambourg                      |
| <i>S/s Real</i>   | 4 janvier       | Rotterdam                     |
| <i>S/s Arpad</i>  | 5 janvier       | Malte, Catane, Trieste, Fiume |

|                      |              |                     |
|----------------------|--------------|---------------------|
| <i>S/s Lusitania</i> | 5/6 janvier  | Hambourg            |
| <i>S/s Fisza</i>     | 9/10 janvier | Gibraltar et Tanger |

S/s : steamship.

Pour frets, passages et renseignements s'adresser à M. RICHARD HECKMANN, 1, rue Colbert, Alger. 2966

---

## HECKMANN PREND LA SUITE DE L'AGENCE COOK

### SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN

L'augmentation des frets sur Marseille, Cette et Saint-Louis-du-Rhône. —

Réclamations du commerce.

(*Le Journal général de l'Algérie*, 17 mai 1908)

.....  
M. le président. — On croirait vraiment que nos compagnies de navigation font tout ce qu'elles peuvent pour détourner notre Colonie du marché français et pour éloigner les voyageurs désireux de venir hiverner en Algérie.

MM. Cook et fils, propriétaires de l'agence de ce nom, fatigués des agissements de la Compagnie générale transatlantique à leur égard, préfèrent abandonner leur agence d'Alger et engager leur clientèle à aller au Caire ou à Alexandrie.

M. Richard Heckmann, et cet Allemand fort actif et intelligent, fait là œuvre de bon Français, prendra, dans quelques mois, la suite de ces messieurs.

Il a demandé au comité d'hivernage de vouloir bien se charger de la question tourisme. Peut être M. Richard Heckmann arrivera-t-il à faire franciser des navires destinés à contribuer au service des voyageurs entre l'Algérie et Marseille.

Ce sera un commencement.

De nombreux membres. — Très bien ! Très bien !

Le secrétaire général. — Il est navrant de voir dans les circonstances actuelles de politique internationale, les Algériens attendre comme un sauveur un armateur allemand. Je demande que ces faits soient portés à la connaissance de M. le gouverneur général : le gouvernement français ne pourra qu'en être vivement ému et il fera aux compagnies françaises les représentations nécessaires.

M. Bergeret. — Tout le trafic de touristes organisé par la Maison Cook va s'en aller autre part qu'en Algérie, et tous les efforts de nos comités d'hivernage et de fêtes vont être perdus. C'est regrettable. Je crois, en effet, que M. le gouverneur général pourra intervenir au nom des intérêts supérieurs.

M. le président. — Un de nos collègues est venu récemment de Tanger, directement à Alger, pour 65 francs, avec un confort qui l'a émerveillé. Nous sommes loin des prix de passages imposés par nos compagnies subventionnées.

M. Blachette. — Ce qui vient d'être dit à propos du départ de la Maison Cook devrait enfin soulever l'opinion publique contre les compagnies de navigation qui usent et abusent de nous et nous ruinent de toutes les façons.

Nous ne saurions jamais protester trop énergiquement afin d'en finir avec une situation qui a déjà trop duré. Le moment est venu de créer une agitation de l'opinion publique. — *Assentiment*.

M. de Solliers. — Les compagnies ont un monopole qui n'est pas réglementé. C'est la tyrannie organisée, voilà où l'on arrive quand on se désintéresse au Parlement des répercussions économiques, et quand on se désintéresse de simples questions d'affaires.

M. Gillibert<sup>1</sup> . — Tout en reconnaissant que l'initiative de M. Heckmann est louable, nous ne pouvons nous empêcher de constater combien il est regrettable qu'il n'y ait pas de Français capable de prendre la direction d'une entreprise de ce genre.

.....

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Assemblée générale du 4 mars 1909  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 11 mars 1909)

Escales à Alger

M. Richard Heckmann, le sympathique agent des compagnies de navigation allemandes, a obtenu, pour le port d'Alger, des escales nouvelles, notamment des paquebots de la ligne postale d'Australie du Norddeutscher Lloyd et de ceux, de la ligne méditerranéenne New-York de la même compagnie.

Il n'est pas d'Algérois qui n'ait été frappé de la fréquence des visites que font maintenant dans le port d'Alger, les plus magnifiques steamers de la marine commerciale allemande, et qui ne se soit rendu compte des profits qu'apportent à nos hôteliers et à nos entrepreneurs de transports terrestres les nombreux passagers que chacun de ces steamers débarque dans notre port.

Il n'est que juste, que le Syndicat commercial proclame à ce sujet le haut mérite de M. Richard Heckmann, qui a donné une impulsion très vive au tourisme dans notre département, par la création d'un office spécial, par la mise en service d'autocars, par l'organisation d'excursions fort bien comprises, etc., et que nous lui souhaitons pleine réussite dans ses diverses entreprises.

---

GUIDE HORAIRE P.-L.-M. HIVER 1909-1910  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 21 novembre 1909)

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. vient de faire paraître son guide horaire pour la saison d'hiver 1909-1910. Ce guide, qui est le compagnon indispensable du voyageur, contient les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires français et internationaux, à itinéraires facultatifs ou itinéraires fixes, voyages d'excursion, circulaires italiens, espagnols, etc.

Ce guide est en vente au prix de 50 centimes dans les agences de voyages Lubin, Duchemin, Heckmann et dans les principales librairies d'Alger.

Dépôt général à l'agence Chappuis, à Alger.

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Question du pilotage  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 24 mars 1910)

M. Richard Heckmann expose les difficultés que les vapeurs de sa compagnie rencontrent au point de vue du pilotage, tel qu'il est pratiqué actuellement dans le port d'Alger. Il résulte, en effet, de diverses déclarations faites à plusieurs membres du 4<sup>e</sup> groupe, qui sont en rapports constants avec le service du pilotage du port, qu'en

---

<sup>1</sup> Gillibert : directeur à Alger des Ciments Lafarge.

dépôt des allégations formelles et contraires de la direction de cette Administration, certains pilotes n'ont point suffisamment les aptitudes nécessaires pour remplir leur charge ; cette inexpérience de la part des pilotes peut occasionner de très graves accidents ainsi que des avaries aux navires et il peut en résulter pour le port d'Alger une réputation d'insécurité qui lui serait grandement préjudiciable.

Le 4<sup>e</sup> groupe estime qu'il importe au plus haut point que la direction du service du pilotage s'applique, à remédier à une telle situation.

Il charge MM. P. Durand et Bergeret de faire sur cette question un travail qui sera présenté à la chambre syndicale, laquelle verra qu'elles sont les démarches à faire pour remédier à la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance, commencée à 5 heures et demie, a été close à 7 heures.

Le secrétaire,  
DOLLIN DU FRESNEL.  
Le président,  
P. RIGOLLET.

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Question du pilotage  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 19 mai 1910)

Il est donné lecture de deux lettres de l'Association des pilotes, par lesquelles ceux-ci protestent contre certaines allégations de M. R. Heckmann et d'autres membres du groupe produites à la séance du 10 mars, ces allégations qui tendent à mettre en doute les qualités professionnelles de certains pilotes du port d'Alger, étant de nature à porter atteinte à la bonne renommée de ce port.

L'Association fait remarquer que c'est souvent grâce à l'insistance des pilotes que les capitaines des grands navires consignés à M. R. Heckmann sont rentrés dans le port, et que ces navires bénéficient par faveur spéciale de réduction sur les tarifs, en violation des règlements.

En l'absence de M. R. Heckmann, le groupe décide de passer à l'ordre du jour.

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Nos produits à l'étranger  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 26 mars 1911)

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — M. le président de la chambre de commerce transmet à M. le président trois lettres émanant :

.....  
2<sup>o</sup> De M. Richard Heckmann, agent maritime à Alger, qui, à l'occasion d'une information publiée au *Bulletin mensuel de la chambre de commerce*, relative aux débouchés que le Japon offre aux lièges, signale les facilités que peut donner aux exportateurs algériens le service régulier récemment établi entre Alger, la Chine, le Japon et l'Extrême-Orient par la compagnie anglaise « Bucknall ».

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — A la suite de la communication de cette lettre à M. le président du 9<sup>e</sup> groupe, M. Alfred Borgeaud informe M. le président, par sa lettre en date du 17 mars, qu'il en a pris connaissance avec le plus grand intérêt. C'est lui, d'ailleurs, qui a chargé les lièges mentionnés sur les vapeurs *Katima* et *Matappo*.

.....

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Réunion de la chambre syndicale  
Séance du 16 janvier 1914  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 21 janvier 1912)

Correspondance  
Services maritimes

9° Lettre de M. Richard Heckmann, agent général de la Compagnie Adria, qui informe le Syndicat commercial algérien que sa compagnie va, à partir de ce mois, prolonger son service régulier d'Alger, Gibraltar, Tanger jusqu'à Larache, Casablanca, Mazagran, Mogador et vice-versa, et cela deux fois par mois, avec retour sur les ports de Malte, Catane et l'Adriatique.

Comme de notre port, il n'existait pas de service régulier à date fixe sur Casablanca et les autres points, ce nouveau service permettra aux chargeurs algériens de charger directement sans transbordement à destination de ces ports.

La Chambre syndicale décide de remercier M. Heckmann de sa communication.

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Réunion de la chambre syndicale  
Séance du 16 avril 1912  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 21 avril 1912)

Correspondance  
Services maritimes

12° Lettre de M. Richard Heckmann, agent maritime, à Alger, annonçant au Syndicat commercial que, sur ses instances, la compagnie de navigation à vapeur Italiana, a décidé de faire une escale régulièrement dans de nombreux ports tous les mois, et même deux si les résultats sont favorables. Cette compagnie italienne, qui a son siège à Gênes, quittera ce port à destination d'Alger pour se rendre ensuite à Mèlilla, Ceuta, Faro, Lisbonne et les îles Canaries, avec retour par les mêmes ports sur Naples, Libourne et Gênes.

---

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN  
Réunion du bureau  
Séance du 17 août 1912  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 22 août 1912)

Correspondance

M. Richard Heckmann, agent maritime à Alger, a fait parvenir au Syndicat commercial la lettre suivante :

Alger, le 14 août 1912.

Monsieur le président du Syndicat commercial, Alger.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à voire connaissance que le Musée commercial royal hongrois organisera, sur ordre du ministère royal hongrois du commerce, une exposition des produits de l'industrie hongroise, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre dans le port libre de Fiume.

Pour donner plus d'extension à cette exposition et pour en faciliter la visite, le dit ministère a décidé la Compagnie de navigation royale hongroise « Adria » de donner une réduction de 50 p. 100 sur les prix de passages d'Alger à Fiume et retour. Le prix simple d'Alger à Fiume étant de 100 fr., nourriture non comprise, le coût du voyage aller et retour serait de 100 fr. avec déduction, nourriture non comprise.

Comme les prix de chemin de fer sont très avantageux en Hongrie, le prix d'un voyage de Fiume à Budapest en 2<sup>e</sup> classe est de kr. : 18 ( 1 couronne = 1 fr. 05), on aurait l'occasion de se rendre à Budapest pour la somme de 137 fr. 80 aller et retour.

Le seul départ qui coïncidera avec, l'ouverture de cette exposition aura lieu vers le 23/25 du mois courant par le vapeur *Adria*.

En vous priant de bien vouloir communiquer cette notice à toute personne intéressée, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Richard Heckmann.

---

Richard Heckmann,  
agent général de la Compagnie royale hongroise de navigation Adria  
(*Le Sémaphore algérien*, 3 novembre 1912)

Nous avons l'agréable devoir de reconnaître que notre distingué concitoyen M. Richard Heckmann est un homme d'initiative. Il saisit, en effet, toutes les occasions d'être utile aux Algériens. En sa qualité d'agent général de la Compagnie royale hongroise de navigation Adria, dont le siège social est à Fiume, il a obtenu que, tous les quinze jours, un navire de cette puissante société ferait escale à Valence, en Espagne, ce grand port n'était en effet pas desservi par des courriers réguliers. Cette innovation est donc des plus heureuses. Le premier départ d'Alger est fixé au 13 novembre et sera effectué par le vapeur *Adria*, que suivra quinze jours après le *Szechenyi*, et plus tard, le *Tisza*. Ces beaux navires après leur escale à Valence, toucheront Malte et rentreront dans l'Adriatique.

---

Hyménée  
Bradford Atwater  
Clara Heckmann  
(*Le Sémaphore algérien*, 25 et 28 janvier 1913)

Le 25 mars prochain, aura lieu le mariage de Mlle Heckmann, fille de Mme et M. Richard Heckmann, avec M. Bradford Atwater, fils de Mme et M. Lombard, le richissime propriétaire du magnifique château de Frevano, près de Lugano.

M. Lombard est à la fois un Mécène et un artiste. Il a, dans sa propriété de Prevano, un superbe théâtre où il fait venir les plus remarquables artistes de notre époque qu'il traite royalement.

Quant à M. Bradford Atwater, qui est notre concitoyen depuis deux ans, c'est un charmant homme d'une fréquentation très agréable. Nous sommes heureux d'adresser aux jeunes fiancés et à leurs familles nos très sincères félicitations.

---

PROPOS D'UN ALGÉRIEN  
Pierpont Morgan  
(*Le Sémaphore algérien*, 7 avril 1913)

Il y a deux mois à peine, nous signalions la présence à Alger du célèbre milliardaire au grand cœur et à la générosité proverbiale.

Sous le titre : « Une appréciation flatteuse », nous écrivions à la date du 28 janvier :

« Le puissant financier Pierpont Morgan, le président de l'Ocean Trust, a passé la journée de dimanche à Alger, en compagnie de notre distingué concitoyen M. Richard Heckmann. Il a parcouru en automobile les environs et plus particulièrement la forêt de Bainem et les hauteurs de la Bouzaréah. Il a été enthousiasmé par la beauté du spectacle qu'offre la nature algérienne.

« Je n'ai rien vu de plus beau au monde », a-t-il déclaré.

« Cette appréciation de la part de l'éminent globe-trotter est à retenir.

« Il a été non moins surpris du mouvement de notre port. Et M. Heckmann, qui est un fervent admirateur lui-même de l'Algérie, où il a tant fait pour l'hivernage, était ravi de voir que son hôte de quelques heures emporterait le souvenir ineffaçable de nos sites, de notre ciel et de notre incomparable lumière. »

Quelques semaines se sont écoulées et, aujourd'hui, nous avons à déplorer la mort de ce nouvel ami de l'Algérie.

M. Heckmann, qu'il tenait en particulière estime, est extrêmement affecté par ce deuil qui frappe non seulement l'Amérique, mais aussi la France où Pierpont Morgan avait de nombreuses propriétés, et de bien plus nombreux amis, car « c'était un homme de bien, comme, nous le dit M. Heckmann, qui aurait beaucoup fait pour l'Algérie s'il lui avait été permis de réaliser ses projets.

« Vous savez combien je suis attaché à ce pays. Eh ! bien je lui avais fait partager mon affection pour notre soleil, pour nos admirables sites et pour le magnifique et constant effort de nos colons.

« Vous me voyez de nc très réellement affligé du décès de cet homme éminent. C'est une perte immense pour l'humanité dont il était un des bienfaiteurs à la générosité inépuisable et pour le progrès dont il soutenait l'avancement et de ses deniers et de sa compétence. »

Nous quittons M. Heckmann sur ces mots et pensons, avec le poète, qu'on n'a jamais les joies ou les chagrins qu'on attend.

De Lanquetot.

---

Société Richard Heckmann  
(*Le Sémaphore algérien*, 28 septembre 1913)

Notre distingué concitoyen, M. Richard Heckmann, l'agent maritime bien connu, s'est adjoint comme associé son gendre, M. William Bradford Atwater, qui était, depuis plusieurs années, son fondé de pouvoirs.

La nouvelle société prend la dénomination de Comptoir d'affrètements et agence commerciale Richard Heckmann. Les nouvelles raisons et signatures sociales sont Heckmann et Cie.

En outre, l'importance de la maison nécessitant plusieurs chefs de service pour les diverses branches affrètements, consignation, litiges, etc., ce sont Messieurs Marcel Kozlowski, Moïse Dahan et Jean Fiol qui assurent la marche des affaires concernant leur département, avec un personnel nombreux et dévoué.

Ajoutons que la Société Heckmann et Cie, dont le bureau central est 1, rue Littré à Alger, a des succursales à Nemours, Arzew, Mostaganem, Oran, Bougie, Djidjelli, Collo,

Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka, Bizerte, Tunis, Sfax, Sousse, Tripoli, Tanger, Casablanca, Rabat, Le Pirée (Athènes), un bureau à Paris, comptoir d'affrètements et agence maritime. 14, rue de la Pépinière, et un bureau à Londres, Chartering office et maritime Agency, 20-21, St-Dunstan's Hill, E.C.

---

LE VAPEUR FRANÇAIS MAURITANIE  
est en charge pour  
Rabat-Rivière et El-Kenitra  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1913)

Le *Mauritanie*<sup>2</sup> partira d'Alger Mardi 28 courant et d'Oran vendredi 31 courant.

Ce magnifique vapeur neuf a été spécialement construit à faible tirant d'eau, ce qui lui permet de débarquer dans les ports fluviaux du Maroc. Il a, en outre, une installation d'engins puissants qui lui permettent d'embarquer ou de débarquer à plus de 15 mètres du bord des colis pesant jusqu'à 12.000 kilos.

Le *Mauritanie* répond donc admirablement aux besoins de la navigation au Maroc. Ajoutons que ses aménagements pour passagers sont extrêmement confortables. Ils comprennent des premières classes à 100 francs et des deuxièmes à 50 fr.

Pour frets et renseignements s'adresser chez M. Richard Heckmann et Cie, 1, rue Littré, Alger.

Téléphones :      22.62 (affrètements).  
                          5.18 (marchandises)  
                          1.59 (passagers),

à Oran, s'adresser succursale Heckmann et Cie, place de la République, Téléphone 5.47 et chez M. Oser, 33, boulevard Marceau.

---

Pour La Mecque.  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1913)

Le vapeur *Kabylie*, des Chargeurs algériens réunis\*, affrété par la Maison Heckmann et Cie pour le transport des pèlerins, est parti hier de Tunis avec 650 passagers à destination de Djedda.

.....

---

NOUVELLES LIGNES  
SUR LES PORTS FLUVIAUX DU MAROC  
(*Le Sémaphore algérien*, 11 et 15 janvier 1914)

Il y a quelques mois, nous annoncions que notre distingué concitoyen, M. Richard Heckmann, s'adjoignait comme associé son gendre M. William Bradford Atwater, depuis plusieurs années son fondé de pouvoirs. Nous ajoutons que les nouvelles raisons et signatures sociales étaient Heckmann et Cie et que en raison de l'importance de cette maison, plusieurs chefs de service très dévoués et très compétents assuraient la

---

<sup>2</sup> Dans son n° du 6 juillet 1913, *Le Sémaphore algérien* expliquait que le steamer « Mauritanie » avait été construit par les chantiers Scott and Sons, de Glasgow, pour l'armement Castanié d'Oran et qu'il était destiné à la Société Europe-Afrique, de Paris. Dieu reconnaîtra les siens !

marche des affaires concernant les diverses branches affrètements, consignations, armements, etc.

Tout comme dans un ministère, ce sont autant de départements dirigés chacun par un fondé de pouvoirs.

Grâce à l'initiative de M. Richard Heckmann et à l'esprit de méthode du très sympathique M. Bradford Atwater et de ses collaborateurs, cette firme a pris un essor considérable, dont bénéficie de plus en plus le commerce algérien.

C'est ainsi qu'en dehors des nouveaux navires de 1.200 tonnes *Energie* et *Colonia*, récemment achetés, elle vient d'installer trois lignes régulières de navigation.

La première, ligne A, a pour point de départ Anvers. Elle fait les ports du Nord et de l'Ouest de la France et a Rabat et El-Kenitra comme points terminus.

La deuxième, ligne B, part de Marseille, touche les ports du Midi et un port espagnol et de là se prolonge jusqu'à Rabat et El-Kenitra.

La troisième, ligne, C, part d'Alger, fait escale à Oran et, comme les deux précédentes, va à Rabat et El-Kenitra.

La maison Heckmann et Cie a augmenté sa flotte notablement pour assurer ce triple service.

Deux vapeurs brésiliens, *Antonico* et *Ipu*, de haute mer quoique de faible tirant d'eau comme il convient pour remonter les fleuves marocains, vont entrer en ligne.

L'*Antonico* est déjà arrivé à Alger venant de Pétra, au Brésil. Il a traversé l'océan de Pétra à Las Palmas en 15 jours, malgré le mauvais temps. Mais c'est de Las Palmas à Alger qu'il a eu à subir les plus fortes tempêtes.

Le *Ipu* est attendu à Marseille fin courant.

Cinq autres navires à vapeur d'un faible tirant d'eau et quatre voiliers à moteurs auxiliaires, sortant des chantiers, de nc absolument neufs, assureront régulièrement deux départs d'Anvers, de Marseille et d'Alger par mois.

C'est vraiment une aubaine pour le commerce algérois dont les exportations au Maroc étaient si mal assurées que le trafic en souffrait de plus en plus, au point que les expéditeurs étaient découragés.

Les autorités et le commerce marocains eux-mêmes sont enchantés de la création de ces lignes, due à de patientes études.

La ligne A a été inaugurée par le vapeur *Colonia* qui a quitté Anvers le 2 janvier avec un complet chargement de poteaux télégraphiques et de marchandises diverses.

L'*Energie* est parti le 7 de Marseille pour Rabat avec un plein chargement de marchandises riches : café, sucre, savon, etc.

Le vapeur *Antonico* partira d'Alger le 10 pour Rabat et fera un voyage régulier, à date fixe, avec escale à Oran. Ce vapeur a de beaux aménagements pour passagers.

Tous ces navires constituent la flotte de la Société navale marocaine, dont le siège de l'administration centrale est 1, rue Littré à Alger.

---

A bord du *Ferencz-Jozsef-Kiraty*  
(Le Sémaphore algérien, 8 février 1914)

Une très belle réception a été ménagée, lundi, aux personnalités algéroises, par M. Heckmann, à bord du *Ferencz-Jozsef-Kiraty*, le magnifique nouveau navire de la Compagnie Adria, qui inaugurerait son service sur le Maroc.

Entouré de MM. Klein, sous-directeur de la puissante compagnie hongroise Adria, Géperz, inspecteur, et Sepich, commandant, M. Heckmann, avec sa bonne grâce habituelle, a fait les honneurs de ce superbe paquebot dont nous avons publié la photographie et décrit le luxe et le confort. Puis, un lunch par petites tables était servi au cours duquel M. Heckmann prit la parole en ces termes :

Permettez-moi. au nom de la Cie royale hongroise de navigation « Adria », de vous remercier d'avoir bien voulu accepter notre invitation pour la visite du paquebot *Ferencz-Jozsef-Kiraty* et soyez assurés, Messieurs, de tous nos sentiments de cordiale bienvenue.

Le *Ferencz-Jozsef-Kiraty* n'est certes pas un des géants qui sillonnent déjà les grands océans, mais il est tout de même de dimensions respectables et, au point de vue installations, confort moderne, etc. , il peut, comme vous avez pu vous en rendre compte, rivaliser avec les plus beaux paquebots du monde.

La Compagnie royale hongroise de navigation « Adria » a été une des premières, sinon même la première, à établir depuis déjà une vingtaine d'années un service très régulier entre l'Algérie et les ports de l'Adriatique, d'un côté, et les ports marocains d'un autre. Elle a dû s'imposer de lourds sacrifices, surtout pour ce qui concerne les ports marocains. Vous savez, en effet, Messieurs; que sur la côte marocaine de l'Atlantique, il n'existe pas encore de port à proprement parler, mais seulement des rades ouvertes et difficiles, exposées aux caprices des éléments, et souvent les vapeurs perdent des semaines et des semaines entières avant de pouvoir débarquer leurs marchandises ou d'en prendre.

Malgré cela, et surtout en prévision des améliorations de cet état de choses qui pourront se produire bientôt, et plus encore en vue du grand développement qu'est appelé à prendre ce riche pays qu'est le Maroc, aussi pour transporter les passagers dans les meilleures conditions voulues, la Compagnie royale hongroise de navigation « Adria » a fait construire de magnifiques paquebots dont le *Ferencz-Jozsef-Kiraty* inaugure aujourd'hui la venue à Alger pour le nouveau service sur le Maroc. D'autres paquebots de la même compagnie vont suivre sous peu. De cette façon le service avec le Maroc, et aussi avec les ports de l'Adriatique deviendra très fréquent, et prendra une extension remarquée. Ce sera certes un service des plus intéressants et en rapport avec les besoins de confort des temps actuels ; en effet, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, les nouvelles unités que la Compagnie royale hongroise de navigation « Adria » met en service peuvent aisément rivaliser avec les plus modernes paquebots du monde.

En souhaitant longue vie et succès au *Ferencz-Jozsef-Kiraty*, ainsi qu'à ses armateurs, je vous invite à lever votre verre à la prospérité des ports et du commerce algériens en général, et plus particulièrement à porter notre toast à celle du port de commerce d'Alger.

M. Billiard, au nom du commerce, félicita la Compagnie Adria de sa belle initiative et la remercia d'avoir mis une unité aussi importante sur la ligne régulière Adriatique, Alger et le Maroc.

Il but à la prospérité de la compagnie, à la santé de l'empereur de l'Autriche-Hongrie et du président de la République.

L'assistance applaudit chaleureusement ces deux allocutions et l'on quitta le bord sous le charme de ce qu'on avait vu et entendu.

De L...

---

L'armement Heckmann & Cie  
(*Le Sémaphore algérien*, 22 février 1914)

Le Syndicat français commercial et industriel de Rabat a voté, dans sa séance du 1<sup>er</sup> février, des félicitations à MM. Heckmann et Cie, d'Alger, pour les services rendus au Maroc par cette importante maison d'armement.

Elle a, en effet, installé pour Rabat et Kenitra un service spécial en rivière à l'aide de navires construits en vue de cette navigation. Voici, à cette heure, la position de ces navires :

Le *s/s Antonico* a relevé à Marseille, pour Rabat, Kenitra via Alicante.

L'*Ayda* (aux.) part aujourd'hui de Rabat pour Alger où il chargera pour Rabat via Oran.

Le *s/s Energie* est parti le 16 de Rabat pour Anvers où il prendra charge pour Rabat via Rouen.

Le *Gerrittina* (aux.) charge à Anvers pour Rabat-Rivière, via Calais.

Le *s/s Colonia* est en charge à Saint-Nazaire pour Rabat et Kenitra.

Le *Rheinland* (aux.) relèvera demain pour Oran où il prendra charge pour Rabat et Kenitra.

Le *s/s Ipu* charge à Marseille pour El-Kenitra et Rabat via Alicante.

Le *s/s Cérés* charge à Rouen pour les ports marocains.

Le *s/s Gyptis* charge à Huelva pour Dunkerque.

---

Lignes de navigation au Maroc  
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mai 1914)

La Compagnie Peninsular and Oriental [P&O] annonce que, depuis avril courant, elle fait toucher deux fois par mois à Tanger, ceux de ses navires qui vont des Indes en Angleterre. La Compagnie Cunard a pris une décision analogue La Compagnie royale hongroise Adria, qui dessert déjà le Maroc, prolonge jusqu'aux Canaries son service bimensuel Adriatique-Tunis-Oran et le Maroc. Elle y affecte un vapeur neuf de 5.000 tonnes faisant 15 nœuds, le « Ferencz-Jozsef-Kiraty ».

La liaison Richard Heckmann et Cie, d'Alger, a déjà créé trois lignes de navigation sur les ports fluviaux du Maroc, lignes qui ont pour aboutissement Rabat et Kénitra, et pour point de départ, la première, Anvers, la deuxième, Marseille, et la troisième, Alger.

.....

---

NOUVELLES MARITIMES  
ALGER  
(*Le Sémaphore algérien*, 6 juillet 1914)

Nous apprenons avec plaisir que la société Furness shipping & agency C°, de Rotterdam, a décidé d'installer une ligne Rotterdam-Anvers-Alexandrie avec escales dans les ports d'Algérie et de Tunisie à l'aller et au retour.

La Furness Line est une filiale de la plus puissante firme du monde la Furness Withy & C° Limited, de Londres, qui compte 150 navires de 5 à 12.000 tonnes.

La Furness Line mettra, en outre, des vapeurs de sa flotte, sur la nouvelle ligne, vapeurs qui font les Indes, 6 cargos de 8.000 tonnes en construction ou achetés.

Les départs de Rotterdam seront bimensuels. Le premier sera assuré par le « Vosbergen » le 1<sup>er</sup> août. Il sera suivi de près par le vapeur « Albergen ». Ces navires escaleront à Anvers, Oran, Alger et Tunis.

La Cie Furness Line a confié son agence pour l'Afrique du Nord à la maison Heckmann et Cie.

Le commerce algérien sera heureux de pouvoir entrer en relation avec les ports égyptiens dont l'importance grandit tous les jours depuis l'occupation anglaise.

---

## BÔNE

(*Le Sémaphore algérien*, 6 juillet 1914)

(De votre correspondant)

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à notre ami et collaborateur, Moïse Dahan, de passage dans notre ville. Il venait étudier les améliorations à apporter au dépôt de charbon important qu'a ici la maison Heckmann et Cie.

---

## La navigation au Maroc

(*Le Journal général de l'Algérie*, 26 juillet 1914)

Le consul de France à Tanger a signalé récemment que de nombreuses lignes de navigation sur le Maroc seraient créées ou développées. La Peninsular and Oriental Cy [P&O] fait savoir qu'elle va faire toucher deux fois par mois à Tanger ceux de ses navires qui vont des Indes en Angleterre. La compagnie Cunard a pris une décision analogue. La Compagnie royale hongroise Adria qui, depuis longtemps, dessert l'empire chérifien, prolonge jusqu'aux Canaries son service bimensuel Adriatique-Tunis-Oran et Maroc. Elle y affecte un vapeur neuf de 5.000 tonnes faisant 15 nœuds, le *Ferenez-Jozsef-Kyrayt*. La maison Richard Heckmann, d'Alger, informe le public de la création de trois lignes de navigation sur les ports fluviaux du Maroc, qui auront pour aboutissement Rabat et Kenitra et pour point de départ : la première Anvers, la deuxième Marseille et la troisième Alger

On annonce, d'autre part, que la Société Prentout-Leblond, de Rouen, a commandé aux Forges et chantiers de la Méditerranée, un cargo-boat spécialement établi pour la navigation sur les côtes marocaines. Enfin, la Compagnie Paquet a acheté un des vapeurs de 5.000 tonnes du Rotterdamsche Lloyd qu'elle compte employer pour sa ligne Marseille-Tanger-Casablanca.

---

## Spolié, arrêté en Angleterre, extradé en Algérie, bénéficiaire d'un non-lieu, calomnié, interné, échangé

### La mobilisation à Alger

(*L'Écho d'Alger*, 2 août 1914)

.....  
Des pierres sont lancées dans les vitrines de l'agence maritime Richard Heckmann, qui volent en éclat.  
.....

---

RICHARD ECKMANN [*sic* : HECKMANN] ARRÊTÉ.

(*L'Écho d'Alger*, 8 août 1914)

Une information particulière nous permet d'annoncer que Richard Eckmann, le personnage bien connu à Alger, aurait été arrêté à Londres.

D'après cette information, Richard Eckmann [*sic* : Heckmann] et son fils, partis d'Alger, se sont rendus en Allemagne, mais quand l'ordre de mobilisation a paru, ils ont essayé de se soustraire à [leurs] obligations par la fuite.

Le fils a été pincé et incorporé. Le père a réussi à gagner l'Angleterre, mais il a été arrêté comme « suspect ».

---

## BOURRAGE DE CRÂNE

---

### LE UHLAN HECKMANN À LA TÊTE DE L'ESPIONNAGE BOCHE

MAISONS ALLEMANDES  
(*L'Écho d'Alger*, 26 octobre 1914)

.....  
M<sup>e</sup> Delarue a été nommé séquestre des biens de Richard Eckmann [*sic* : Heckmann], le trop connu espion allemand d'Alger.  
.....

---

Contre l'autre invasion  
par Paul LAFITTE  
(*L'Écho d'Alger*, 8 novembre 1914)

## II

.....  
Nous pourrions citer la grande Compagnie financière où le louche fondé de pouvoirs du uhlan Eckmann [*sic* : Heckmann], de l'espion Eckmann, s'était installé jusqu'à ces jours derniers pour continuer les affaires de son patron.  
.....

---

AVIS  
(*L'Écho d'Alger*, 10 janvier 1915)

Les créanciers de la société Heckmann & Cie et de M. Heckmann personnellement qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont priés de les déposer au plus tôt au bureau de l'administrateur-séquestre, 1, rue Littré, Alger.

J. DELARUE,  
administrateur-séquestre.

---

Chambre de commerce d'Alger

Liste (au 31 décembre 1914) des maisons étrangères mises sous séquestre et des saisies de marchandises appartenant à des sujets allemands ou austro-hongrois  
(*L'Écho d'Alger*, 7 février 1915)

Département d'Alger  
Arrondissement judiciaire d'Alger

21 octobre, Heckmann et Cie, agents maritimes, rue Littré, 1 ; all. ; M. Delarue, séquestre.

---

PROPOS D'UN ALGÉRIEN  
Expliquons-nous  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 février 1915)

Un « lecteur », dont l'anonymat est trop transparent, mécontent sans doute de la campagne entamée par le *Sémaphore* sur le terrain économique, contre tout ce qui est allemand ou germanophile, nous adresse le reproche imbécile d'avoir publié ici même des annonces maritimes de la maison Heckmann.

Une fois pour toutes, nous allons nous expliquer.

Notre organe, depuis dix-sept ans, se consacre aux questions commerciales et maritimes. Il s'efforce de donner aux mouvements des navires de toutes les compagnies, la publicité qui facilite le trafic et aide à la prospérité économique du pays.

Depuis bien avant la guerre, tous les quotidiens d'Algérie publiaient les horaires des paquebots dont Heckmann était le consignataire. La Norddeutscher Lloyd Bremen, la Cie hongroise Adria, qui assurait les services du Maroc, la Cunard Line, société anglaise, la Rickmers Line, l'America Hambourgeoise et autres, faisaient régulièrement escale dans notre port.

Des journaux de l'intérieur même avaient des ordres de publicité de la maison Heckmann. C'est dire la diffusion des informations de nature à intéresser le tourisme, les passagers d'affaire et le commerce.

Soudain, la guerre éclate et tout cet échafaudage s'écroule. L'erreur, commise par tous et de bonne foi, n'apparaît pas qu'aux journaux, mais aux plus hautes personnalités de tous les mondes, qui accueillait Heckmann et sa famille à leur table et répondaient à ses invitations, quand ils ne le commanditaient pas dans ses entreprises commerciales.

On est donc mal venu à nous reprocher à nous, journal maritime, l'insertion d'annonces qui paraissaient dans les organes de tout le Nord de la France Africaine, de Sfax à Casablanca.

Aussi, retournons-nous enveloppée de mépris, la sottise et ridicule accusation à son auteur, le « lecteur » à l'anonymat transparent.

De Lanquelot.

.....

Ancien comptable d'Heckmann

Monsieur Spillmann, dont le nom n'a d'ailleurs jamais paru dans le journal, nous informe qu'il est sujet suisse et proteste énergiquement contre les allusions qui ont été ou qui pourraient être faites à une toute autre « nationalité »

Dont acte.

---

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
de biens mis sous séquestre  
(*L'Écho d'Alger*, 6, 9, 10, 14, 16, 19 juin 1915)

Il sera vendu aux enchères publiques par le ministère de M<sup>e</sup> BONBONNEL, commissaire priseur :

1° Le lundi 14 juin 1915, à 2 heures de relevée et jours suivants s'il y a lieu, à Mustapha-Supérieur, Villa Heckmann (El Thiour), chemin du Colonel-Tartas, divers meubles et objets mobiliers tels que :

Meuble de salon en chêne, meubles et vases japonais, tables diverses, lampadaires, lampes et plateaux cuivre, fauteuils canapés, banquettes, glaces, tables et étagères indigènes, pianos, bahut, chaises, bureau, bibliothèques, lustres, chambres à coucher, lits anglais, armoires, buffet, dessertes, vases, bibelots d'étagère cuivre, faïence et poterie, gravures et tableaux divers signés : Deshayes, Dore, Marusso, Vianello, R. Rose, Sturla et autres, dictionnaire Larousse illustré, livres de littérature anglaise, tapis orientaux et algériens, couvertures, lingerie, baignoire, glacière, etc.

2° Le mardi 15 juin 1915, à 10 heures du matin, également à la villa Heckmann (El Thiour) :

1° Une voiture automobile, marque de Dion-Bouton, 24 H.P., type A P., n° 104, double phaéton, n° 675 avec dais et accessoires ;

2° Une voiture automobile, marque Daimler, 15 H.P., torpédo, type F.C. 1913 avec capote et accessoires.

Au comptant, 7 1/2 % en sus.

L'administrateur séquestre Heckmann,

J. DELARUE.

Cette vente est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance d'Alger, en date du 15 mai 1915, exécutoire sur minute avant enregistrement.

On pourra visiter les objets à vendre les mercredi 9, jeudi 10, et vendredi 11 juin 1915 à la villa Heckmann, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

---

Les financiers boches dans les affaires algériennes  
par Gaston MARGUET  
(*Le Sémaphore algérien*, 17 février 1917)

.....  
Nous ne rappellerons que pour la forme les souvenirs des Loeb et des Richard Heckmann et *tutti quanti* qui tenaient le haut du pavé d'Alger.

.....  
N.B. : en réalité, les affaires allemandes en Algérie frappent par leur modestie.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Biens\\_allemands-Alger-1914.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Biens_allemands-Alger-1914.pdf)

---

Les agissements allemands dans l'Afrique du Nord  
par Jean MÉLIA

(L'Écho d'Alger, 22 décembre 1917)<sup>3</sup>

Est-il vrai que l'histoire ne soit qu'un éternel recommencement ? Dans la préparation de sa guerre contre la France, l'Allemagne s'était donné comme un but et un devoir de politique nationale de susciter des troubles en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Un rapport officiel et secret sur le renforcement de l'armée allemande, daté de Berlin le 19 mars 1913, et dont le gouvernement français reçut communication, peu après, de source sûre, porte en effet que susciter ces troubles, « c'est un moyen d'absorber des forces de l'adversaire ».

Il est expliqué dans ce rapport :

« Il est donc absolument nécessaire que nous nous mettions en relations, par des organes bien choisis, avec des gens influents en Égypte, à Tunis, à Alger et au Maroc, pour préparer les mesures nécessaires en cas de guerre européenne.

Les soulèvements provoqués en temps de guerre par des agents politiques demandent à être soigneusement préparés par des moyens matériels. Ils doivent éclater simultanément avec la destruction des moyens de communication, ils doivent avoir une tête dirigeante que l'on peut trouver dans des chefs influents, religieux ou politiques. »

Pour la réussite de ce but, l'Allemagne inonda l'Algérie d'espions. Le chef de l'espionnage est un nommé Richard Heckmann, agent maritime de la Norddeutscher Lloyd en notre colonie.

On se méfie de lui, mais, on le tolère, et plusieurs traitent des affaires avec lui.

Pourtant, il est inscrit au carnet B des suspects du département d'Alger, depuis le 5 novembre 1893. Ses fréquents voyages à l'étranger, notamment en Allemagne, la protection dont le couvrait le consul d'Allemagne à Alger, qui a facilité ses débuts, l'autorité mystérieuse dont il est de plus en plus investi, au point que son protecteur allemand ne fait bientôt plus que suivre son inspiration, ses relations avec les Allemands de passage en notre colonie et au Maroc avec les frères Mannesmann, ses conciliabules avec les capitaines de paquebots allemands, ses dépenses excessives, peu en rapport, dans les premières années surtout de son séjour à Alger, avec ses ressources, la composition en majeure partie allemande ou suisse-allemande, dont les chefs de service sont le Suisse allemand Spillmann et l'allemand Kozlovoski, tout le fait considérer comme un individu très dangereux.

### **[Si l'on a rien contre lui, c'est qu'il est très habile...]**

Il subit à Alger, il y a plusieurs années, quelques jours de prison sous l'inculpation d'espionnage, mais bien qu'il soit l'objet d'une surveillance constante, et tant, dit-on, son habileté est grande, aucun fait caractérisé ne peut être établi contre lui.

Pourtant, ne sait-on pas que, pour éviter la poste française, il remet certaines de ses lettres directement aux capitaines des bateaux allemands mouillés dans le port d'Alger, au moment où ils s'appêtent à partir ?

L'on n'ignore pas que Richard Heckmann a un pied-à-terre rue Monge. Il a loué à cette adresse chez une madame R. une chambre meublée à raison de soixante francs par mois, mais à la condition expresse que personne ne se trouve dans le couloir de l'appartement au moment où il y est lui-même. Il reçoit assez souvent à cette adresse de la correspondance au nom de « R. Grenneville », et lors de ses fréquents déplacements, prie Mme R. de la lui faire suivre à Cologne.

Quelques jours avant la guerre, une maison de commission, à désinence française, et opérant dans la capitale de l'empire turc, lui écrit pour lui demander de se charger de faire transporter à Constantinople 250.000 fusils Mauser qui se trouvent dans un port italien. — Mais Richard Heckmann a déjà quitté l'Algérie, laissant un fort passif. Il a filé

---

<sup>3</sup> Article reproduit par *Le Sémaphore algérien* du 2 mars 1918 sous le titre « L'espion Richard Heckmann ». Repris en livre par Jean Méliá sous le titre : « L'Angleterre et la guerre », Plon et Nourrit

à Londres où, sous un nom d'emprunt, il continue son métier d'espion et il ne tarde pas à être arrêté

D'autres espions ont nom baron von Oppenheim, professeur Léo Frobenius, archéologues Martins, Corman, Carl Aniens, charges de missions scientifiques Fischer, Derenburg, von Stetten, Bauskhe, etc., — mais on l'a vu, depuis le 2 août 1914, par le loyalisme de toute l'Algérie, leur action est heureusement inefficace.

.....

## MINISTÈRE DE LA MARINE

(*Le Journal officiel de la République française*, 3 janvier 1919)

Au nom du peuple français,  
Le président de la République,

Sur le rapport de la section de législation, de la justice et des affaires étrangères du conseil d'État ;

Vu la requête présentée pour la société « The Heckmann Steamship C<sup>o</sup> limited », dont le siège est à Londres, agissant comme propriétaire du vapeur *Colonia*, capturé à Bordeaux le 27 octobre 1914, ladite requête enregistrée au secrétariat général du conseil d'État le 6 août 1915 et tendant à ce qu'il plaise annuler une décision en date des 18 et 19 mai 1915, par laquelle le conseil des prises a déclaré bonne et valable la prise du vapeur *Colonia* :

Ce faisant, attendu qu'il n'est pas exact que le transfert de pavillon dont le *Colonia* a été l'objet ait été motivé par le désir d'éviter les conséquences que pouvait entraîner le caractère ennemi de ce navire, résultant du pavillon qu'il portait ; que si la vente du *Colonia* à la société anglaise la « Heckmann Steamship C<sup>o</sup> limited » n'a été réalisée, par acte notarié, que le 31 juillet 1914, il résulte des justifications produites que, dès le mois d'octobre 1913, ce vapeur avait été vendu par la société allemande « Rhein und Seeschiffahrt », de Cologne, à la société « Heckmann et C<sup>o</sup> », établie à Alger, et que c'est uniquement à titre de garantie, jusqu'au parfait paiement du prix, que ce navire était resté inscrit sur le Lloyd Register de Cologne, au nom de l'ancien propriétaire et avait conservé son port d'attache dans cette ville ; que si le sieur Heckmann, qui a fondé, en 1914, la société actuellement en cause, avait reçu, en représentation de son apport, 800 actions, sur les 1.000 dont se compose le capital de cette société, il en a cédé, en septembre 1914, 600 à son gendre, le sieur Atwater, citoyen américain, qui est ainsi devenu le principal intéressé dans l'entreprise ; en droit, attendu que le transfert du pavillon du *Colonia*, résultant de son acquisition par une société anglaise régulièrement constituée, a eu lieu avant l'ouverture des hostilités ; que c'est donc l'article 55 de la déclaration de la conférence navale de Londres, de 1909, qui doit recevoir son application, et non l'article 56, relatif au cas de transfert de pavillon après l'ouverture des hostilités ; qu'au surplus, même en admettant que l'article 56 fût applicable, la présomption de nullité absolue édictée par cet article, lorsque le transfert a lieu pendant que le navire est en voyage, ne saurait être opposée dans l'espèce, puisque le vapeur *Colonia* était en relâche dans le port neutre de Vigo lorsque ce transfert a été effectué ; par tous ces motifs, allouant à la société requérante le bénéfice de ses conclusions de première instance, déclarer la prise du vapeur *Colonia* non valable avec toutes conséquences de droit, et lui accorder une somme de 40.000 fr. à titre de dommages-intérêts :

Vu la décision attaquée ;

Vu les observations du ministre de la marine et celles du ministre des affaires étrangères en réponse à la communication qui leur a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus les 3 et 16 janvier 1917 ;

Vu les observations en réplique et les documents produits pour la société, à The Heckmann Steamship Co limited » enregistrés comme ci-dessus les 17 janvier 1916. 4 mai 1917, 24 janvier et 13 juillet 1918, et tendant aux mêmes fins que la requête

Vu les observations nouvelles du ministre de la marine, enregistrées les 27 mars et 30 juillet 1918 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu les arrêtés du 6 germinal an VIII et du 2 prairial an XI ;

Vu le règlement du 26 juillet 1778;

Vu le décret du 4 août 1914 ;

Vu les décrets du 125 août et du 6 novembre 1914, ensemble la déclaration de la conférence navale de Londres du 26 février 1909, que lesdits décrets ont rendue applicable durant la guerre, sous réserve des additions et modifications qu'ils déterminaient ;

Vu le décret du 7 juillet 1916, rapportant celui du 6 novembre 1914 ;

Vu les décrets des 9 mai 1859 et 28 novembre 1861 :

Considérant que pour déclarer bonne et valable la capture du vapeur *Colonia*, effectuée à Bordeaux le 27 octobre 1914, le conseil des prises s'est fondé sur ce que la cession de ce navire à la société requérante, réalisée le 31 juillet 1914, et le transfert de pavillon opéré le 24 août suivant, devaient, à raison des circonstances dans lesquelles ils ont eu lieu (et que relate la décision attaquée), être regardés comme n'ayant eu d'autre objet que d'éviter les conséquences que pouvait entraîner le caractère ennemi du navire, résultant du pavillon qu'il portait ;

Considérant que, pour obtenir l'annulation de cette décision, la société « The Heckmann Steamship C<sup>o</sup> limited » soutient que les faits retenus par le conseil des prises ne sauraient être isolés des circonstances qui les ont précédés et desquelles ressort la preuve que la vente du *Colonia*, consentie au mois de juillet 1914 par la société Heckmann et Co, d'Alger, à la société requérante, a été motivée par des raisons légitimes, étrangères à toute crainte des risques de capture, que si la substitution, à bord de ce navire, du pavillon britannique au pavillon allemand n'a été opérée que le 24 août, c'est uniquement parce que, à raison des formalités indispensables, la délivrance par le vice-consul de Grande-Bretagne à Vigo du certificat provisoire d'enregistrement du *Colonia* n'a pu avoir lieu à une date antérieure ; qu'à ce moment, d'ailleurs, le navire stationné dans un port neutre, n'était pas « en voyage », au sens de l'article 56 de la déclaration de la conférence navale de Londres du 26 février 1909;

Mais considérant que, ni les documents produits, ni les moyens développés à l'appui du recours ne sont de nature à infirmer la valeur des constatations sur lesquelles repose la décision dont est appel, que notamment il est avéré, d'une part, que le sieur Heckmann, sujet allemand, lorsqu'il a constitué en Angleterre, au mois de juin 1914, la société actuellement en cause pour lui rétrocéder la propriété du vapeur *Colonia*, s'est fait attribuer la majeure partie des actions formant le capital social, en représentation de son apport, et que, à l'époque de la capture du navire, les actions possédées par lui avaient seules été enregistrées conformément à la loi britannique ; que, d'autre part, d'après les dispositions de l'article 56 de la déclaration de la conférence navale de Londres du 26 février 1909, encore en vigueur lors de la prise du *Colonia*, il y a présomption absolue de nullité du transfert de pavillon effectué après l'ouverture des hostilités si ce transfert a eu lieu pendant que le navire était en voyage ; qu'il est établi en fait que la vente du *Colonia* n'a été réalisée que le 11 juillet 1914. et que jusqu'au 24 août suivant, ce navire, qui avait appartenu précédemment à une compagnie allemande, avait conservé son port d'attache à Cologne, a continué d'arborer le pavillon allemand et d'être commandé par un capitaine allemand; qu'ainsi le transfert du *Colonia* sous pavillon britannique n'a été effectivement opéré qu'après l'ouverture des hostilités et qu'à ce moment, le navire qui, aux termes mêmes du manifeste joint au dossier, avait quitté le port d'Ayamonte (Espagne) le 27 juillet à destination de

Bordeaux, bien qu'étant momentanément en relâche à Vigo, se trouvait en cours de voyage ;

Que, dès lors, c'est à bon droit et par une exacte application de l'article 56 précité de la déclaration de Londres que le conseil des prises, a considéré comme nul, au regard de l'État belligérant, le transfert de pavillon invoqué, et validé en conséquence la capture du *Colonia* ;

Le conseil d'État entendu ;

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — La requête de la société The Heckmann Steamship C<sup>o</sup> est rejetée.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la marine et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 décembre 1918.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
LOUIS NAIL.

Le ministre de la marine,  
GEORGES LEYGUES.

Le ministre des affaires étrangères,  
STÉPHEN PICHON.

---

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES (*L'Écho d'Alger*, 3 juin 1921)

En vertu de la loi du 7 octobre 1919 et en exécution d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil d'Alger en date du 29 avril 1921, enregistrée.

Par les soins de M. Jorelle, liquidateur, demeurant à Alger, 10, rue Richelieu, il sera procédé le samedi 25 juin 1921, à 14 heures, dans la salle des criées du tribunal civil d'Alger, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après, divisés en six lots., dont deux appartenant en totalité au sieur Richard Heckmann, sujet allemand, et quatre appartenant indivisément et par moitié au dit sieur Heckmann et à M. Gérandal, citoyen français.

#### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> lot. — Une propriété, dite « Villa El Thiour », sise à Mustapha-Supérieur, commune et canton d'Alger, d'une superficie de 7.295 mètres carrés environ, comprenant :

1° Une maison d'habitation de style mauresque, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec de nombreuses pièces à usage de salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, etc., etc., le tout couvert partie en tuiles et partie en terrasse.

2° Une autre maison d'habitation à rez-de-chaussée et couverte en terrasse avec logement de jardinier et garage au-dessous.

3° Différentes dépendances telles que buanderie, citerne, serre et jeu de tennis.

4° Un jardin complanté d'arbres fruitiers et de plantes d'agrément.

Mise à prix : 200.000 francs.

2<sup>e</sup> lot. — Un terrain à bâtir. sis au même lieu, d'une superficie de 9.732 mètres carrés environ, attenant à la « Villa El Thiour » sus-désignée, sur lequel se trouvent un jardin potager, une petite carrière et quelques arbres fruitiers et plantes d'agrément.,  
Mise à prix : 100.000 francs.

3<sup>e</sup> lot. — Une propriété connue sous le nom de « Grand-Hôtel », sise au même lieu, d'une superficie de 5.747 mètres carrés environ, comprenant, une vaste construction, autrefois à usage d'hôtel, élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, couverte en terrasse avec un étage en retrait sur la dite terrasse avec 42 pièces à usage divers et un jardin complanté d'arbres fruitiers et de plantes d'agrément.  
Mise à prix : 200.000 francs.

4<sup>e</sup> lot. — Une propriété connue sous le nom de « Villa Stephen », sise au même lieu, d'une superficie de 1.675 mètres carrés environ sur laquelle est édifiée une construction élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, couverte en terrasse, avec logements de maître et de jardinier, écurie et hangar servant de remise.  
Mise à prix : 50.000 francs.

5<sup>e</sup> lot, — Un terrain à bâtir. sis au même lieu, d'une contenance de 1.687 mètres carrés environ.  
Mise à prix : 25.000 francs.

6<sup>o</sup> Lot. — Un vaste terrain à bâtir, sis au même lieu, d'une superficie de 26.907 mètres carrés environ, attenant aux lots n<sup>o</sup> 4 et 5 sus-désignés.  
Mise à prix : 225.000 francs.

Le tout décrit en un cahier des charges, avec plan y annexé qui est déposé au greffe du tribunal civil d'Alger.

Seront exclus des enchères les ressortissants allemands ayant cette qualité au 1<sup>er</sup> août 1914 et n'ayant pas acquis de plein droit la nationalité d'une puissance alliée ou associée par application du traité de Versailles. »

NOTA. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jorelle, liquidateur, 10, rue Richelieu à Alger, et au greffe du tribunal civil d'Alger, où le cahier des charges est déposé et pour visiter sur les lieux.

---

## TOUT ÇA POUR RIEN

LES MORTS QUE VOUS TUEZ.  
(*L'Écho d'Alger*, 30 juin 1932)

La *Dépêche algérienne*, qui est toujours la première et la plus exactement informée, annonçait, avant-hier, le décès, survenu en Roumanie, de M. Richard Eckmann [*sic* : Heckmann], qui dirigeait, à Alger, avant la guerre, une, agence de voyages.

Notre confrère précisait que notre ancien concitoyen, compris sur la liste des suspects, avait été arrêté et interné lors de la mobilisation générale.

Moins rapidement informés que la *Dépêche algérienne*, nous sommes en mesure d'affirmer que :

Premièrement : M. Richard Eckmann, ancien directeur d'agence à Alger, n'est pas mort. C'est son fils Francis-Richard-Emile, âgé de 37 ans, qui est décédé au cours d'un

voyage en Roumanie. Ses restes ont été transportés sur le *Makédonia* de Braïla à Hambourg, où ils seront inhumés dans l'intimité.

Deuxièmement : M. Richard Eckmann, qui avait quitté Alger en mai 1914, n'a été arrêté qu'à la fin de la même année, en Angleterre<sup>4</sup>. Reconduit à Alger, en 1916, où il était réclamé par le conseil de guerre, il fut l'objet d'un non-lieu et expédié à Lyon.

En 1918, il fut compris dans un lot de sujets ennemis échangés contre un lot de Français internés en Allemagne.

A part ces deux détails, d'ailleurs insignifiants, l'information donnée par la *Dépêche algérienne* est rigoureusement exacte.

---

Suite :

Affaire reconstituée après l'Armistice de 1918 et développée par le gendre d'Heckmann, l'Américain Bradford Atwater, chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Atwater\\_&\\_Cie-Alger.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Atwater_&_Cie-Alger.pdf)

---

<sup>4</sup> À noter que *L'Écho d'Alger* lui-même annonçait l'arrestation d'Heckmann en Angleterre dès le 8 août 1914.